

**PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2025**

Présents : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Benoît BRIDIER, Francis BONNIN, Stéphane BOUILLON, Nicolas CHAUDET, François TURPIN, Daniel FAURE. Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU, Claude LOISEAU, Nathalie DUCHIRON.

Absent excusé : Mme. Nadège GERBIER.

Absent : M. Sylvain GOUGEON.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VIGNAUD .

Date de Convocation : 11 février 2025

Le procès-verbal de la réunion du 20 FÉVRIER 2025 n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire commence l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Salle des fêtes et ancienne cantine-révision tarifs
- ✓ Informations
- ✓ Questions diverses

SALLE DES FÊTES ET ANCIENNE CANTINE - RÉVISION TARIFS

Délibération n° 2025200201

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} décembre 2022 concernant la réglementation de la salle des fêtes, de l'ancienne cantine ainsi que les tarifs appliqués à ce jour et propose leurs révisions.

Monsieur le Maire présente un tableau qui regroupe les différents tarifs de location de salles de cinq communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'**unanimité** de modifier les tarifs de la manière suivante :

1) Tarif location salle des fêtes pour le week-end à compter du 21 février 2025 :

- Personne hors commune : 350 € 01/11 AU 30/04
- Personne hors commune : 300 € 01/05 AU 31/10

2) Tarif location ancienne cantine pour le week-end à compter du 21 février 2025 :

- Personne hors commune : 200 € 01/11 AU 30/04
- Personne hors commune : 180 € 01/05 AU 31/10

Les cautions ne changent pas pour les deux salles : 100 € pour le ménage et 500 € pour le matériel.